

Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2011/2131(BUD)
Budget rectificatif 5/2011: tableaux des effectifs du Contrôleur européen de la protection des données et du Service européen pour l'action extérieure	
Sujet	
8.40.08 Agences et organes de l'Union	
8.40.09 Fonctionnaires, agents de l'Union, statut, tribunal administratif	
8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	Verts/ALE TRÜPEL Helga	27/06/2011
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	3109	12/09/2011
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			
22/06/2011	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2011)0374	Résumé
12/09/2011	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13991/2011	Résumé
12/09/2011	Adoption du projet du budget par le Conseil		
15/09/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/10/2011	Vote en commission		Résumé
13/10/2011	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0346/2011	
25/10/2011	Résultat du vote au parlement		
25/10/2011	Décision du Parlement	T7-0445/2011	Résumé
25/10/2011	Fin de la procédure au Parlement		
22/12/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2011/2131(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/06329

Portail de documentation					
Projet de budget de la Commission		COM(2011)0374	22/06/2011	EC	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget		13991/2011	12/09/2011	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission		PE472.376	27/09/2011	EP	
Projet de rapport de la commission		PE469.849	12/10/2011	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0346/2011	13/10/2011	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0445/2011	25/10/2011	EP	Résumé

Acte final	
Budget 2011/840 JO L 342 22.12.2011, p. 0001	Résumé

Budget rectificatif 5/2011: tableaux des effectifs du Contrôleur européen de la protection des données et du Service européen pour l'action extérieure

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif n° 5 au budget 2011.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 pour l'exercice 2011 porte sur les éléments suivants:

- la modification du tableau des effectifs du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), sans demande budgétaire supplémentaire;
- la modification du tableau des effectifs du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), sans demande budgétaire supplémentaire.

Budget rectificatif 5/2011: tableaux des effectifs du Contrôleur européen de la protection des données et du Service européen pour l'action extérieure

Le 22 juin 2011, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 au budget général 2011, portant sur la modification du tableau des effectifs du Contrôleur européen de la protection des données et du Service européen pour l'action extérieure, dans les deux cas sans demande budgétaire supplémentaire.

Le 12 septembre 2011, le Conseil a adopté sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2011, telle qu'elle figure à [l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil](#).

Budget rectificatif 5/2011: tableaux des effectifs du Contrôleur européen de la protection des données et du Service européen pour l'action extérieure

En adoptant le rapport de Helga TRÜPEL (Verts/ALE, DE), la commission des budgets recommande que le Parlement européen apporte des modifications à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2011.

La commission parlementaire rappelle que ce projet de budget rectificatif couvre la modification du tableau des effectifs pour deux institutions, le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

CEPD : les députés rappellent que, dans la proposition de la Commission, le budget du CEPD avait été modifié par la suppression d'un poste

AD 14 et la création d'un poste AD 15 dans le tableau des effectifs. Selon l'article 37, paragraphe 1, du règlement financier de l'Union, la Commission peut présenter des avant-projets de budget rectificatif "en cas de circonstances inévitables, exceptionnelles ou imprévues". Pour les députés, la mobilisation d'un budget rectificatif faisant intervenir les deux branches de l'autorité budgétaire pour une modification d'un tableau des effectifs semble par trop disproportionnée. Il semble par ailleurs que cette modification soit relativement excessive puisque le CEPD dirigera une équipe de 41 personnes alors qu'il aura le rang équivalent à un directeur à la Commission. Les députés se posent dès lors la question de savoir si la décision de placer une personne de grade AD 15 à la tête d'une institution disposant d'un effectif aussi limité est réellement conforme aux bonnes pratiques administratives et au principe de bonne gestion financière. En conséquence, les députés rejettent la nomination proposée estimant que si celle-ci doit être considérée comme "une circonstance exceptionnelle", d'autres institutions pourraient alors être tentées de chercher à faire adopter un budget rectificatif en cours d'exercice budgétaire chaque fois qu'un nouveau poste est créé ou qu'une personne est nommée à un grade supérieur. Les députés appellent dès lors à rétablir le tableau des effectifs du CEPD pour 2011.

SEAE : les députés rappellent parallèlement que la mise en place du SEAE en 2010 a été guidée par le principe de neutralité budgétaire et de gestion saine et efficace, tout en tenant pleinement compte des répercussions de la crise économique sur les finances publiques et de la nécessaire rigueur budgétaire. Les députés indiquent cependant qu'il est évident, depuis le début, que ce service est appelé à être progressivement renforcé et que donc, des moyens nécessaires devront être mis à la disposition de cette institution en fonction de l'évolution de sa structure et de sa capacité d'absorption. C'est pourquoi, en ce qui concerne le SEAE, les députés recommandent d'approuver telle quelle la position du Conseil relative au tableau des effectifs du SEAE tout en invitant cette nouvelle institution à faire preuve de modération, le cas échéant, s'il s'avérait nécessaire de créer de nouveaux postes de haut niveau en son sein.

Budget rectificatif 5/2011: tableaux des effectifs du Contrôleur européen de la protection des données et du Service européen pour l'action extérieure

Le Parlement européen a adopté par 557 voix pour, 22 voix contre et 12 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2011 de l'Union européenne pour l'exercice 2011, section IX ? Contrôleur européen de la protection des données et section X ? Service européen pour l'action extérieure.

Prenant acte de la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2011, le Parlement décide d'amender la position du Conseil de sorte à modifier le tableau des effectifs du CEPD. Pour rappel, dans la proposition de la Commission, le budget du CEPD avait été modifié par la suppression d'un poste AD 14 et la création d'un poste AD 15 en lieu et place. Le Parlement estime cependant que cette modification est excessive puisque le CEPD ne dirigera qu'une équipe de 41 personnes avec un rang équivalent à un directeur à la Commission. Il rétablit dès lors le tableau des effectifs du CEPD pour 2011 en inscrivant au poste de directeur du CEPD, le poste de grade AD 14 comme prévu initialement.

Budget rectificatif 5/2011: tableaux des effectifs du Contrôleur européen de la protection des données et du Service européen pour l'action extérieure

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2011.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2011/840/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 5/2011 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 25 octobre 2011 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à modifier le tableau des effectifs du Contrôleur européen de la protection des données et du Service européen pour l'action extérieure, sans demande budgétaire supplémentaire.